

Interventions financières de l'INAMI pour les soins coordonnés au niveau micro dans le cadre du programme : 'Soins et accompagnement des femmes enceintes, des enfants et de la famille qui les entoure lors de premiers 1000 jours

Prestation	Groupe cible ¹	Prestataires qui peuvent attester dans le cadre de l'assurance maladie ²	Tarif	Pseudocode	Fréquence et durée des prestations ³
Dépistage de vulnérabilités psychosociales chez les femmes enceintes via l'outil BIB	Toutes les femmes enceintes	Les prestataires dans le cadre de l'assurance maladie	23,30 €	401376	1 fois par épisode de grossesse
Conseil prénatal personnalisée (CPP)	Scénario A Scénario B	- Médecin généraliste - Sage-femmes - Gynécologue - Infirmier	50,41 € / séance	401391	Maximum 2 fois pendant la période prénatale
Coordination de soins et de l'aide	Scénario B	- Les prestataires dans le cadre de l'assurance maladie - Personnes correspondant au profil de compétences décrit dans le protocole d'accord du 8 novembre 2023	744,05 € Forfait / période de 12 mois	401413	Maximum 1 fois par période de 12 mois ; Maximum 3 fois au cours du programme
Concertation multidisciplinaire	Scénario B	Les prestataires dans le cadre de l'assurance maladie	15,50 € /15 minutes / participant - max 4 x 15 minutes (1 heure) par période de 12 mois max 16 x 15/prestataires en prenant en charge au max. 4 prestataires AMI par concertation)	401435	Maximum 3 fois pendant la durée de programme

¹ Voir tableau scénarios d'inclusion dans le programme – point IV (annexe 2)

² Ce tableau ne répertorie que les prestataires de soins de santé qui ont une mission dans le cadre de l'assurance obligatoire pour les soins de santé. Il est possible que ces prestations soient également fournies par d'autres professionnels, mais en dehors du remboursement de l'INAMI.

³ S'il s'agit d'une personne du groupe cible qui a recours à ces soins en dehors de l'entité fédérée à laquelle s'applique le présente convention ou si cette personne se déplace au cours de la période de 1 000 jours et fait appel à d'autres prestataires de soins : ces fréquences et durées sont exprimées pour la période de 1 000 jours, quel que soit le lieu où ces services ont été dispensés.

Scénarios du programme 'Soins et accompagnement des femmes enceintes, des enfants et de la famille qui les entoure lors de premiers 1000 jours'

Scénarios	Indicateurs de vulnérabilité	Activités(s) de soins et d'accompagnement
Période prénatale → Principe de base : Fourniture d'informations et/ou orientation vers un professionnel des soins ou d'accompagnement ou vers un organisme compétent (par exemple, le CPAS, avec l'appui de la plateforme BiB et de l'outil de plan d'action) et suivi par le professionnel de soins ou de l'accompagnement qui a effectué le dépistage.		
Scénario A	Minimum 1 indicateur positif sur 8 critères d'inclusion	Soins et soutien universels au(x) futur(s) parent(s) + Soutien spécifique (adapté aux besoins de soins et d'aide spécifiques sur la base d'indicateur(s) identifié(s)) + Maximum 2 consultations de conseil prénatal personnalisé (remboursable)
Scénario B	A partir de 2 indicateurs positifs sur 8 critères d'inclusion	Scénario A + Possibilité de la coordination des soins et de l'aide (remboursable) + Possibilité de concertation multidisciplinaire
Période postnatale → Principe de base : poursuite des soins et de l'accompagnement mis en place pendant la période prénatale, avec réévaluation périodique. Détection des vulnérabilités avec un outil/des outils à déterminer est souhaitable en cas de modification des besoins ⁴ . Cela peut conduire à un ajustement des soins et de l'accompagnement mis en place pendant la période prénatale.		
Scénario A	Minimum 1 indicateur positif sur 8 critères d'inclusion	Soins et soutien universels au(x) parent(s) et à l'enfant + Soutien spécifique au(x) parent(s) et à l'enfant (adapté aux besoins de soins et d'aide spécifiques)
Scénario B	A partir de 2 indicateurs positifs sur 8 critères d'inclusion	Scénario A + Poursuite de la coordination des soins et de l'aide (remboursable) ou, le cas échéant, l'initier + Possibilité de concertation multidisciplinaire
Période de la petite enfance → Principe de base : poursuite des soins et de l'accompagnement mis en place pendant la période postnatale, avec réévaluation périodique. Détection des vulnérabilités avec un outil/des outils à déterminer est souhaitable en cas de modification des besoins ⁵ . Cela peut conduire à un ajustement des soins et de l'accompagnement mis en place pendant la période postnatale.		
Scénario A	Minimum 1 indicateur positif sur 8 critères d'inclusion	Soins et soutien universels de l'enfant et sa famille + Soutien spécifique du petit enfant et de la famille (adapté aux besoins de soins et d'aide spécifiques)
Scénario B	A partir de 2 indicateurs positifs sur 8 critères d'inclusion	Scénario A + Poursuite de la coordination des soins et de l'aide (remboursable), ou, le cas échéant, l'initier + Possibilité de concertation multidisciplinaire

Ce tableau a été élaboré sur la base des recommandations du KCE⁴.

⁴ Pour être inclus dans le programme, le dépistage doit être effectué au plus tard 7 jours après l'accouchement. La plateforme BiB a été développée pour le dépistage des vulnérabilités psychosociales chez les femmes enceintes. Elle n'est donc pas adaptée au dépistage pendant la période postnatale ou la période de la petite enfance. Par conséquent, l'outil BiB ne sera pas utilisé pendant cette période. Dans une phase ultérieure, il sera exploré comment inclure dans le programme personnes présentant des vulnérabilités identifiées après le septième jour après l'accouchement.